



MAIRIE
DE
MIEUSSY
HAUTE-SAVOIE
74440

Tél : 04.50.43.01.67
Fax : 04.50.43.14.24
mairie.mieussy@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 mai 2017
Compte rendu sommaire
Affiché en exécution de l'article L.121.17 du Code des Communes

Présents : MM Régis FORESTIER, Maire, Claudine DEMIERRE, Jean-François GAUDIN, Annie JORAT, Nicolas JACQUARD, Régis BERTHIER, Xavier BOSSUT, Daniel MERCIER, Delphine CAPRI, Sophie CURDY, Anne PISSARD-MAILLET, Christine BUCHARLES, Arnaud MAGREZ, Gérard GUDEFIN, Chantal LELEU, Nathalie GONCALVES

Excusés : Nadine MONTFORT, Eric MEYNET, Arnaud BOSSON

Absent : Néant

Daniel MERCIER a été élu secrétaire de séance.

1/ Le Conseil Municipal fixe les tarifs d'eau et d'assainissement qui seront appliqués pour la facturation 2017, taxes en sus :

EAU

1) Part fixe correspondant à l'entretien du branchement et du compteur :

- Immeuble équipé d'un compteur de 15 mm :	120,05 € HT
- Immeuble équipé d'un compteur de 20 mm :	240,26 € HT
- Immeuble équipé d'un compteur de 25 mm :	299,88 € HT
- Immeuble équipé d'un compteur de 30 mm :	358,00 € HT
- Immeuble équipé d'un compteur de 35 mm :	460,52 € HT
- Immeuble équipé d'un compteur de 40 mm :	480,22 € HT
- Immeuble équipé d'un compteur de 45 mm :	539,63 € HT
- Immeuble équipé d'un compteur de 50 mm :	600,13 € HT
- Compteur général dans les bâtiments d'habitation collective de plus de 3 logements (nombre de logements ou d'arcades) X :	59,62 € HT

2) Consommation :

- tranche 1 (0 à 100 m ³) :	1,95 € HT
- tranche 2 (101 à 5000 m ³) :	1,64 € HT
- tranche 3 (à partir de 5001 m ³) :	0,90 € HT

ASSAINISSEMENT

1) 18,74 € pour la part fixe correspondant aux frais d'entretien du réseau et de contrôle,

2) 2,10 € par mètre cube d'eau consommé.

2/ Il établit également les tarifs afférents aux conventions pour le raccordement des constructions au réseau d'eau potable.

3/ Il décide de créer un emploi d'adjoint technique pour le service des eaux et de l'assainissement à compter du 1^{er} juillet 2017.

4/ Il accorde la garantie de la Commune pour les emprunts contractés par le Syndicat Intercommunal Taninges-Mieussy et transférés à la SPL La Ramaz.

5/ Il approuve les tarifs qui seront appliqués pour la station Praz de Lys / Sommand pour la saison d'hiver 2017/2018 ainsi que l'été 2017.

6/ Il modifie les tarifs de location du gîte communal du Presbytère : 21,50 € par jour pour des séjours ne dépassant pas 2 nuits et 19,50 € par jour au-delà.

7/ Il fixe les nouveaux tarifs de la garderie pour la saison d'hiver 2017 – 2018.

8/ Il actualise les tarifs pour 2017 :

- Location de matériel et main d'œuvre communale pour travaux exceptionnels :
 - tracto pelle CASE : 99,50 €/heure
 - camion communal : 99,50 €/heure (chauffeur compris)
 - main d'œuvre : 50,30 €/heure (charges comprises)
- Location tracteur agricole pour déneigement de certaines routes situées à l'écart : 66,50 €/heure
- Concessions cimetièrre et columbarium :
 - concessions temporaires cimetièrre (15 ans) : 51,60 € le m²
 - concessions trentenaires cimetièrre (renouvellement) : 94,20 € le m²
 - concessions columbarium : 400,65 € la case

9/ Il détermine le tarif annuel de location des terrains agricoles communaux comme suit :

- Terrain « La Mouillette » à M. Jean-Christophe BAUDEY	38,60 €
- Terrain « Les Emonanches » au GAEC Le Coin	34,40 €
- Terrain « Les Evernettes » au GAEC Le Pré Jean-Pierre	116,00 €
- Terrain « La Ravaz » au GAEC Le Fetteux	33,00 €
- Terrain « Les Chavannes » et « Les Côtes » au GAEC Le Coteau du Giffre	264,00 €
- Terrain « Chinty Sud » et « Les Côtes » au GAEC Le Crêt	66,85 €

10/ Il approuve le lancement du projet relatif à l'accessibilité de la Maire et à l'aménagement de ses abords, le montant prévisionnel des travaux s'élevant à 285 600 € TTC et la maîtrise d'œuvre à 28 560 € TTC.

11/ Il décide de participer pour un montant de 801 € pour les voyages scolaires organisés par le Collège Jacques Brel en Cornouailles et en Italie.

12/ Il accepte la participation de 3 900 € pour le fonctionnement de la section ski du Collège Jacques Brel, saison 2016/2017.

13/ Il autorise le Maire à signer une convention relative à l'organisation de l'Agence Postale Communale.

14/ Il se prononce favorablement sur le regroupement de la forêt communale de Mieussy-Bonneville et de Mieussy-Herlionnaz.

15/ Il sollicite l'aide de Conseil Régional pour la réalisation des travaux en forêt communale.

16/ Il autorise le Maire à signer une convention de servitudes avec ENEDIS dans le cadre de travaux de mise en souterrain au chef-lieu.

Le Maire,
Régis FORESTIER

